

Service instructeur
Langue et Culture Régionales

N° 8^e/33-07

Service consulté

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATION THEATRALE SCOLAIRE
EN LANGUE ALLEMANDE
DANS LES COLLEGES ANNEE SCOLAIRE 2007-2008**

Résumé : Dans le cadre du soutien des activités en langue régionale venant compléter la convention Langue et Culture Régionales 2000/2006, le Collège de Ribeauvillé souhaite différer l'utilisation de la subvention pour l'animation scolaire en langue allemande obtenue en 2006 à l'année scolaire 2007/2008 et obtenir un complément de subvention permettant d'en faire bénéficier un groupe de 25 élèves.

Lors de sa séance du 6 octobre 2000, la Commission Permanente s'était prononcée favorablement sur le principe d'un soutien financier à des activités en allemand (ou dialecte) venant compléter la mise en application, notamment pour l'enseignement bilingue, de la convention 2000/2006 entre la Région, les Départements et l'Etat (Education Nationale).

Il est notamment prévu dans ce texte de favoriser la mise en œuvre, dans le cadre des collèges disposant d'une filière bilingue, d'une animation théâtrale en langue allemande.

Dans ces établissements, le projet « théâtre » fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande en vue de la préparation d'un court spectacle dans cette langue. Celui-ci est réalisé avec des élèves de la voie bilingue des classes de 6^{ème} et/ou 5^{ème}, et/ou 4^{ème} avec le concours des professeurs d'allemands (voire d'autres disciplines) de la classe bilingue.

Cette activité, intégrée dans les cours, se déroule dans la langue vivante cible au long de 10 ou 11 séances de préparation de 2 h et à l'occasion d'une représentation finale devant les familles, enseignants et élèves d'autres classes.

Les objectifs de ces projets sont multiples :

- favoriser l'expression en langue allemande
- permettre l'acquisition d'un vocabulaire non scolaire
- faciliter l'utilisation de phrases complètes
- associer les enseignants au projet
- valoriser le travail des élèves pour motiver les familles.

Naturellement il s'agit également de découvrir un mode de pensée différent, un patrimoine culturel européen, de faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance, de développer la créativité.

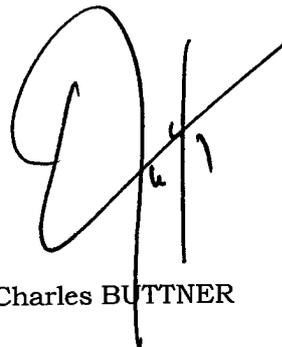
Le Collège de Ribeauvillé souhaite différer cette animation en 2007/2008 et pouvoir faire bénéficier 25 élèves au lieu d'un groupe plus réduit. Il sollicite à cet effet un complément de subvention.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant.

Il conviendrait pour la Commission Permanente :

- de se prononcer sur un complément de subvention de 1 250 € à cet établissement au titre de l'année scolaire 2007/2008, à prélever sur le chapitre 65-737, enveloppe 20308.
- d'autoriser le Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé à reporter l'utilisation de la subvention perçue en application de la délibération du 13 octobre 2006 sur l'année scolaire 2007/2008.
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention de financement du 7 novembre 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 MAI 2007

**Actions LCR
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04468	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE Subvention de Fonctionnement - Année 2007	1 250,00
Total		1 250,00

**AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION POUR L'ANIMATION SCOLAIRE
THEATRALE EN LANGUE ALLEMANDE**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET

LE COLLEGE

LES MENETRIERS DE RIBEAUVILLE

CONVENTION DE PARTENARIAT (Avenant n° 1)

ENTRE

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

et

- Le collège Les Ménétriers de RIBEAUVILLE, représenté par Madame Colette PERRET, Principale,

Vu la convention du 7 novembre 2006 entre le Département et le collège,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article unique

Dans les articles 5 et 6 de la convention susvisée la période de mise en œuvre est prolongée jusqu'au 31 août 2008. Le bilan pédagogique et financier devra être produit pour le 30 septembre 2008.

Un complément de subvention de 1 250 € est attribué en vue de permettre l'animation avec un groupe complet de 25 élèves.

Fait à Colmar, le

Le Président du Conseil Général

La Principale du Collège

Charles BUTTNER

Colette PERRET